



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

## Règlement LO RECAMPUM

1-Préambule .....	page 1
2-Objet de l'association .....	page 1
3-Le Conseil d'Administration (CA).....	page 2
4-Conditions d'exclusion – démission – décès d'un membre .....	page 2
5-Les adhérents .....	page 3
6-Règles générales .....	page 4
7-Dépenses .....	page 4
8-Frais de mission.....	page 5
9-Espaces Ateliers Artisanaux .....	page 5

---

### 1-Préambule

L'association LO RECAMPUM (LR) a été déclarée en Préfecture des Alpes Maritimes le 13/11/2022 et publiée le 22/11/2022

Le règlement de LR est constitué en rapport avec ses statuts, qui ont été modifiés le 11/11/2022 suite à la décision prise en Assemblée générale du 30 octobre 2022 de passage en Association collégiale avec Conseil d'Administration constituée de membres tous administrateurs et co-présidents.

Le règlement est applicable à la Manufacture de la Roya dont la gestion est assurée par LR.

Le règlement pourra être modifié par le CA selon les modalités décrites dans les statuts, à tout moment en fonction des orientations prises par l'association et la volonté de ses adhérents.

Le Conseil d'Administration de l'Association LO RECAMPUM a adopté le présent règlement intérieur, lequel a été entériné par l'assemblée générale du 22. Juin 2024

### 2-Objet de l'association :

LR a pour objet la gestion et l'animation d'une manufacture et d'un tiers lieu regroupant plusieurs activités artisanales et culturelles/sportives

- L'activité historique de scierie et débardage du mélèze (manufacture)
- L'activité de menuiserie (manufacture)
- L'activité de muraille , tout type de travaux réalisé en pierre sèches (manufacture)
- L'activité future de la laine (manufacture)
- Un espace dédié à l'échange de savoir et à la formation



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

- Un espace partagé d'atelier mécanique et métal
- Des espaces d'ateliers artisanaux
- Un espace partagé de studio de musique
- Un espace partagé salle polyvalente

Un référent sera nommé par le CA pour chaque activité et chaque espace partagé.

Chaque binôme de référent aura la mission de définir et proposer à l'association les activités de son domaine, établir et faire respecter un règlement propre à son domaine.

S'il n'y a pas de référent, une activité peut être temporairement omise jusqu'à ce qu'un nouvel intervenant prenne le relais.

Les membres du Conseil d'Administration adopteront les activités proposées.

### 3-Le Conseil d'Administration (CA):

Il est constitué des membres élus par l'assemblée générale et à jour de leur cotisation de membre "active".

Le CA peut se réunir autant que de besoin et au moins une fois tous les 3 mois si la moitié des membres sont présents ou représentés. Il a pour fonction :

- De prendre les décisions :
  - Sur le contenu et le financement du projet Manufacture de la Roya
  - Sur les modifications de statut et du règlement général de l'association,
  - Sur la nomination des référents et les décisions à prendre sur leurs activités et leur règlement propre
  - De signer une convention de collaboration ou de partenariat,
  - Sur les salariés (embauche, contrat de travail, salaire, primes, avertissement, licenciement)
- De gérer et d'administrer l'association (gestion financière, secrétariat, employés).

Ses membres sont élus lors des Assemblées Générales. Les membres du CA et leur rôle sont listés dans les procès-verbaux de réunions d'Assemblée Générale.



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

#### 4-Conditions d'exclusion – démission – décès d'un membre :

1. La démission doit être adressée au conseil d'administration par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

2. Comme indiqué dans les statuts, l'exclusion d'une membre peut être prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation avérée et répétée aux activités de l'association malgré demandes exprimées par lettre ou mail;
- une condamnation pénale pour crime et délit ;
- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

En tout état de cause, l'intéressée doit être mise en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. La décision d'exclusion est adoptée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présentes ou représentées.

3. Toute membre qui ne remplit pas les conditions requises pour répondre à l'objet de l'association tel que défini dans les statuts ou qui ne respecte pas ses engagements, notamment ceux qu'exigent le règlement intérieur et la charte des valeurs et l'accomplissement des tâches qui lui incombent, peut faire l'objet d'une exclusion prononcée par l'assemblée générale de l'association.

#### 5-Les adhérents :

Les adhérents peuvent être :

- Les membres du CA, obligatoirement adhérents
- Des artisans utilisateurs réguliers ou non des moyens de l'association
- Toute personne extérieure intéressées par les moyens ou activités et projets de l'association
- Toute personne souhaitant soutenir les activités et projets de l'association
- Un représentant désigné d'une association partenaire

Les adhérents peuvent accéder aux services suivants en s'adressant aux référents de chaque activité et en réglant une cotisation (voir ci-dessous la liste des référents dans le règlement de chaque activité) :

- acheter des produits ou services de la manufacture ou de l'association,



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecompum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

- adhérer à un projet collectif,
- obtenir des informations sur l'association et ses projets,
- participer à des soirées activité,
- participer à des chantiers collectifs,
- suivre des formations.

Le montant de la cotisation fixée du 1/11/2022 au 31/12/2023 est le suivant:

- Membre occasionnel : 15€/an minimum
- Membre actif : 5€/mois minimum

Le montant des cotisations pourra être revu lors des Assemblées Générales

#### 6-Règles générales :

Elles sont applicables à tous, donc à l'ensemble des membres constitués des adhérents de l'association, des salariés et des membres du CA, et de toute personne

- 1- Toute membre de l'association et toute personne souhaitant profiter d'un produit ou service de l'association et donc devenir adhérente devra au préalable prendre connaissance, accepter par signature et appliquer le règlement ainsi que la charte des valeurs et régler sa cotisation.
- 2- Toute membre devra respecter les consignes de sécurité et d'accès de chaque zone d'activité (voir règlement spécifique de chaque activité ci-dessous)
- 3- Les visiteuses et personnes extérieures à l'association n'auront accès qu'à une zone limitée permettant de recevoir du public. Elles pourront accéder aux autres zones de travail uniquement accompagnées d'une référente de l'association ou d'un membre du CA
- 4- L'ordre et la propreté étant un gage de sécurité et de qualité et une vraie satisfaction pour l'utilisatrice , il est demandé à toute utilisatrice de ranger et de nettoyer les lieux et machines après utilisation et de ne pas abandonner des objets ou produits perdus.
- 5- Les équipements peuvent être empruntés ou loués que si une référente en donne l'accord préalable
- 6- Stationnement: les véhicules doivent stationner à l'extérieur de l'enceinte grillagée. Les véhicules peuvent accéder à l'intérieur de l'enceinte grillagée que pour réparation à l'atelier mécanique ou chargement/déchargement.



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

- 7- En accord avec le droit du travail, l'usage d'alcool et de stupéfiant est interdit. Fumer n'est autorisé qu'à l'extérieur des bâtiments.
- 8- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la manufacture (espaces intérieurs et extérieurs) sauf en cas particulier d'une visite d'un particulier ou d'une adhérente avec son ou ses animaux en laisse

### 7-Dépenses :

Chaque dépense doit être justifiée , accompagnée d'une facture et saisie numériquement dans le tableur de comptabilité.

Une personne par filière (menuiserie: Gianfranco Mazza, scierie : Hugues Caillaud, pierre : Wanda Poguntke, laine : Csilla Ivanics) qui est désignée chaque année ainsi que la salariée au secrétariat : Johanna Boganim sont habilitées à effectuer les dépenses.

a-jusqu'à 100 euros pas de validation nécessaire.

b-jusqu'à 1000 euros les responsables de chaque filière peuvent engager des dépenses si le budget de la filière concernée est positif. Si le budget de la filière est déficitaire il faut l'accord d'au moins 4 membres du C.A.

c- au delà de 1000 euros la dépense doit être annoncée et motivée à l'avance au C.A. avant d'être engagée.

### 8-Frais de mission

Chaque salarié ou bénévole qui se déplace en dehors du site de la manufacture avec son véhicule personnel ou un autre moyen de déplacement, pour le compte de l'association Lo Recampum, pourra se faire rembourser des frais de déplacement dans la mesure où les dépenses sont réelles et justifiées et le déplacement validé en amont par un référent de chaque filière. Une note de frais à remplir et à compléter avec les justificatifs est disponible au secrétariat.

Les frais et les plafonds remboursés sont indiqués ci-dessous:

- Frais kilométrique d'utilisation du véhicule personnel: 0,5€/km, à noter que s'il existe une alternative moins chère que le véhicule personnel, cette alternative devra être privilégiée ;
- Frais de péage: utiliser le boîtier de télépéage ULYSS de l'association ;
- Frais de véhicule de location, de train, de métro, de tram, d'avion si nécessaire sur présentation de facture ;
- Frais de repas sur présentation de facture avec un maximum de 15€/repas/personne ;
- Frais d'hébergement sur présentation de facture avec un maximum de 30€/nuitée.

### 9-Espaces Ateliers Artisanaux

Les artisans devront s'arranger entre eux pour bien cohabiter et exercer leur activité sans se déranger l'un l'autre.

Des moyens communs sont mis à disposition des artisans:

- coin cuisine équipé



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

- toilettes sèches à l'extérieur
- salle de réunion
- machine à laver le linge (participation financière)
- parking
- électricité, eau

#### PRIX

L'artisan devra régler en début de chaque mois la somme de 3€/m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront des frais d'adhésion active à l'association Lo Recampum d'un montant minimum de 5€/mois.

A défaut de paiement, l'artisan sera considéré démissionnaire de l'association et devra libérer l'espace mis à disposition sous 30 jours.

#### DURÉE

La mise à disposition est proposée pour une durée de 6 mois renouvelable avec l'accord des parties dans la limite d'une durée de 2 ans.

#### ENGAGEMENT DE L'ARTISAN

L'artisan s'engage à payer les frais de mise à disposition et frais d'adhésion active chaque mois en début de mois.

Il s'engage également à:

- adhérer à l'association Lo Recampum en tant que membre actif, accepter ses statuts et son règlement
- conserver l'état de propreté des lieux
- participer à l'activité du tiers lieu et de la Manufacture en participant à titre bénévole à des activités au moins 1 jour par mois
- s'inscrire dans le tableau du ménage des espaces communs 1 fois /mois.

#### ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à mettre à disposition de l'artisan un espace dédié. Elle s'engage également à:

- mettre à disposition des moyens communs cités plus haut
- communiquer à l'artisan les activités du tiers-lieu
- prendre en charge les loyers , assurance et charges du tiers-lieu



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

Fait à La Brigue le 03 mars 2023

Selon les statuts ce document engageant est signé par quatre membres du conseil d'administration

Signature co président 1

Signature co président 2

Signature co président 3

Signature co président 4

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA SCIERIE

L'accès à la scierie et à ses machines (banc de sciage, déligneuse, fendeuse, tracteurs) est autorisé uniquement aux personnes salariées de la scierie et aux bénévoles dûment formés et habilités à l'emploi des machines, et pour les personnes accompagnées d'une référente de la scierie.

Le référent de la scierie est:

- Hughes CAILLAUD (bénévole dûment habilité et formé)

Les employées et référentes de la menuiserie sont autorisées à entrer dans la zone scierie pour l'usage exclusif de la déligneuse.

L'association se dégage de toute responsabilité pour les personnes non autorisées entrant dans la zone de la scierie.

Les personnes autorisées utilisant les machines de la scierie devront porter les EPI suivants: protection anti-bruit, lunettes, gants, chaussures de sécurité.



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ATELIER MÉCANIQUE ET MÉTAL

L'atelier mécanique est avant tout un outil de la Manufacture destiné à l'entretien de ses véhicules et machines. Il est mis à disposition en priorité et sans contrainte de planning aux référents des filières menuiserie et scierie et laine.

L'atelier Mécanique est mis à disposition des adhérents de l'association Lo Recampum selon les règles ci-dessous :

- 1- L'adhérent doit prendre contact avec une responsable de L'ATELIER MÉCANIQUE : avant d'accéder à l'atelier, afin d'avoir l'accord ou non pour le projet à réaliser, le tarif applicable et le planning d'utilisation des lieux.
- 2- Suite à accord donné à l'adhérente sur son projet une convention d'utilisation de l'espace doit être remplie et signée par l'adhérente et l'Association. La responsable donnera un code d'accès au cadenas pour entrer dans l'atelier intérieur (codes changés tous les samedi matin)
- 3- Il est strictement interdit d'abandonner sur place des objets ou véhicules, les huiles de vidange ou autres fluides purgés, les anciens composants qui ont été remplacés, les emballages, poubelles et détritiques en tout genre y compris les crottes de chien. En ce sens chaque utilisatrice doit prévoir d'amener ses propres contenants avant son arrivée sur les lieux (sac, cartons). L'utilisatrice de l'atelier devra nettoyer et rendre les lieux aussi propres qu'il les a trouvés en entrant. A défaut, l'adhérente risque une exclusion d'accès à l'atelier, voire une exclusion de l'accès à l'association Lo Recampum.

*Chaque utilisatrice de l'atelier mécanique et métal est responsable de ses actes et doit s'équiper des E.P.I. nécessaires. L'association Lo Recampum ainsi que ses référents sont dégagés de toute responsabilité, notamment du résultat des travaux réalisés sur véhicule par l'utilisateur, avec l'aide ou non du référent.*

### TARIFS 2023 DE L'ATELIER MÉCANIQUE ET MÉTAL

Ces tarifs sont indicatifs, les référents de LA VIE ASSOCIATIVES ont toute latitude pour adapter le tarif proposé suivant la nature du projet et sa durée.

Accès à l'emplacement intérieur (1 véhicule maxi sous le préau) :...15€/jour et 8€/demie journée

Accès à l'emplacement extérieur (1 véhicule maxi dans les 50m<sup>2</sup> autour du préau) :10€/jour

Frais de gardiennage, Véhicules en panne en attente de réparation sur les lieux : ..5euros/jour

Au delà de 15 jours l'association se réserve le droit d'évacuer le véhicule.





Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

Equipements disponibles inclus dans l'accès : Crick, chandelles, chèvre, set vidange, établi, étai

Utilisation outillage mécanique : 15€/jour

Utilisation outillage métal : 30€/jour

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA MENUISERIE

L'atelier Menuiserie est accessible aux membres actives de l'atelier dûment habilitées par une des référentes. Les membres actives, en dehors des référentes de l'atelier, sont des artisanes menuisières adhérentes à l'association et les employées de la menuiserie. Ils devront tous respecter eux-mêmes les règles ci-dessous applicables aux utilisatrices de l'atelier :

- 1- L'utilisation des machines n'est autorisée qu'aux membres actives de la menuiserie après avoir suivi un cours d'utilisation (et non à toutes les membres de l'association)
- 2- Il est interdit de rester à proximité des machines pendant leur utilisation
- 3- Après utilisation des machines, il est obligatoire de nettoyer les machines et les lieux
- 4- Il est interdit d'abandonner des objets dans l'atelier (qui devront être évacués par l'utilisateur)
- 5- Pour les travaux en cours non terminés, il est recommandé d'inscrire votre nom sur l'objet et d'avertir une membre de la menuiserie, sinon l'objet pourrait être jeté par erreur ou utilisé par d'autres.
- 6- Les chutes doivent être coupées en petits morceaux et placées dans le chariot (à vider à l'extérieur à l'emplacement prévu quand il est plein).
- 7- Les EPI (lunettes, gants, casque anti-bruit) devront être portés par toutes les utilisatrices de l'atelier.

Les membres actives pourront utiliser l'atelier librement en dehors des périodes réservées sur le planning de l'atelier.

Les artisanes, adhérentes de l'association, utilisatrices régulières de la menuiserie devront régler un tarif de 75€/jour ou 10 euros/heure pour l'année 2023, en plus de leur adhésion de membre actif.

L'association se dégage de toute responsabilité lors de l'utilisation des machines par les artisans professionnels.



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

L'atelier menuiserie est également mis à disposition des adhérentes de l'association LR selon les règles ci-dessous, uniquement le mercredi sur RDV, pour des formations, sur un projet de réalisation d'un objet en bois, le bois provenant de la scierie ou non.

- L'adhérente doit prendre contact avec une référente de l'atelier avant d'y accéder. Suite à l'accord donné pour le projet à réaliser, le tarif applicable adapté au Projet et à sa durée et les dates d'utilisation des lieux.
- L'adhérente doit régler 50€/jour pour les formations les mercredis à l'usage des machines de l'atelier en présence d'une référente.
- Une référente sera systématiquement présente pendant toute la durée de la formation pour accompagner l'adhérente dans l'utilisation d'outils et de machines et expliquer toutes les consignes de sécurité
- L'utilisateur de l'atelier devra nettoyer et rendre les lieux aussi propres qu'il les a trouvés en entrant. A défaut, l'adhérente risque une exclusion d'accès à l'atelier, voire une exclusion de l'accès à l'association LR.

L'atelier menuiserie est géré par des référentes. La mission des référentes de l'atelier consiste à :

- Conseiller toute adhérente qui souhaite utiliser l'atelier et assurer ainsi une permanence téléphonique. Étudier le projet de l'adhérente et proposer un tarif adapté au projet et à sa durée.
- Proposer et faire respecter le règlement propre à l'atelier
- Tenir à jour et faire respecter un planning d'utilisation de l'atelier
- Assurer l'entretien et le remplacement des pièces de rechange (outils, pièces diverses d'usure)
- Proposer au CA de LR des investissements dans de nouveaux outils ou machines
- Régler les frais de location (espace intérieur de 20m<sup>2</sup>, extérieur de 200m<sup>2</sup>) et d'énergie à l'association LR d'un montant de 160€/mois pour l'espace Menuiserie 1 de 52m<sup>2</sup> avec Combiné+Raboteuse+Petit outillage et 50€/mois pour l'espace Menuiserie 2 de 15m<sup>2</sup> avec petits outillages (frais 2023)

Les référentes de l'atelier sont :

- Gianfranco Mazza : +393334508958
- Grischa Poguntke : 0675637669

## RÈGLEMENT PARTICULIER À LA FILIÈRE PIERRE SÈCHE



Association Lo Recampum  
Avenue de France  
06 430 La Brigue  
FRANCE  
Téléphone : 07 43 01 16 66  
lorecampum@gmail.com  
www.manufdelaroya.fr

La filière pierre sèche se décompose en deux activités principales: l'échange de savoir théorique et la pratique sur chantier .

Les participantes aux activités théoriques réalisées sur le site de la Manufacture sont limitées dans leurs mouvements aux espaces dédiés à cet effet . Il s'agit des espaces et locaux ouverts aux publics (cafétéria , salle de formation , sanitaire et espaces publics extérieurs).

Les stagiaires et encadrantes sont soumises au règlement en rapport aux espaces communs mutualisés .

Elles devront respecter scrupuleusement chaque point du Règlement Intérieur général.

Les activités pratiques seront réalisées sur site ( chantier sur le domaine public ou privé). Le chantier comprend l'ensemble de la zone définie par l'encadrante, il peut être limité à un espace réduit ou beaucoup plus large . La zone doit être définie de manière claire et visible avant l'ouverture du chantier aux stagiaires . Toutes les personnes occupant la zone de chantier doivent respecter les règles suivantes :

1. Être à jour de leur cotisation.
2. L'accès au chantier est encadré par une référente responsable de la filière.
3. Porter un équipement de protection individuel conforme : chaussures de sécurité , tenue de chantier , gants , lunettes, casques antibruit si besoin
4. Se soumettre aux consignes de sécurité spécifiques au site énoncées par la responsable encadrante pendant la visite du chantier .
5. -La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est interdite sur le chantier .
6. L'ensemble des outils apportés sur le chantier doivent faire l'objet de vérifications scrupuleuses afin de prévenir tout incident.
7. Prévenir les encadrantes en cas de pathologie spécifique( lombalgie , épilepsie ...) pouvant mettre en danger sa propre personne ou autrui.
8. Signer une décharge de responsabilité pour toute blessure indirecte de type Lombalgie ou tendinite.